

EXTENSION DES WALT DISNEY STUDIOS//

Chessy (Seine-et-Marne -77)

Élaboration d'une Autorisation Environnementale Unique



Euro Disney Associés S.A.S.



Maîtrise d'ouvrage :

Euro Disney Associés SAS

Superficie :

30 hectares

Date de réalisation de l'étude

2018-2019

Montant global de la mission

90 700 €

Compétences :

Aménagement, Écologie,
Hydrologie, Hydraulique,
Paysage

Missions de Confluences :

Réalisation d'une Autorisation
environnementale comprenant
une étude d'impact, un dossier
loi sur l'eau et une autorisation
de défrichement.

Autres missions :

Réalisation du diagnostic
Faune/Flore/Habitat/Zone
humide, Assistance
environnementale à Maitrise
d'Ouvrage en phase travaux

Le projet d'extension des Walt Disney Studio constitue une phase importante du développement de l'implantation du Parc Disneyland Paris au cœur de Val d'Europe Agglomération.

Cette extension proposant, à terme, de nouveaux univers dans le prolongement des Walt Disney Studios a pour objectif de renforcer l'attractivité de cette destination touristique majeure d'Ile de France.

Le projet qui comprend la réalisation de deux attractions nouvelles, d'un lac d'agrément, de boutiques et restaurants ainsi que la mise en scène paysagère de ces réalisations a dû faire l'objet, du fait des caractéristiques du projet, d'une évaluation environnementale pour accompagner les permis d'aménager déposés, d'une Autorisation Environnementale Unique au titre de la loi sur l'eau et du défrichement.

Confluences a réalisé l'ensemble de ces dossiers en apportant ses compétences dans les domaines naturaliste, hydraulique et urbain.

La rédaction de ces dossiers a pris en compte l'ensemble des attentes des services et la réglementation la plus à jour.

La mission d'accompagnement et de conseil a permis une intégration des enjeux environnementaux en amont du projet.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées se sont avérées suffisantes pour ne pas avoir recours à une demande de dérogation pour atteinte aux espèces protégées (absence d'impact résiduel).

Un important travail de réflexion et de concertation a été mené sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet, sur le maintien des continuités écologiques (dont trames noires), le maintien et la création de zones humides et milieux aquatiques favorables aux amphibiens, la reconversion de parcelles agricoles en prairies et la valorisation de friches arbustives et arborées.